

Intitulé du Groupe de Travail : « Vigilance des produits chimiques » (VPC)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions :**

Le groupe de travail (GT) aura pour mission de répondre à des saisines ou des autosaisines relatives aux produits chimiques dans le cadre de la toxicovigilance. Les produits chimiques peuvent correspondre à des substances chimiques bien identifiées, des mélanges de substances, des catégories de produits (produits ménagers, produits d'hygiène...), des circonstances particulières d'exposition ou des articles de consommation. Toutes les populations sont concernées (population générale et professionnels). Pour cela, le groupe de travail aura notamment à :

- analyser les données extraites de la BNPC (Base nationale produits et compositions) des centres antipoison : identification des catégories de produits contenant une ou plusieurs substances chimiques d'intérêt, données précises sur les compositions (qualitatives et quantitatives), évolution temporelle des compositions ;
- analyser les données extraites de la BNCI (Base nationale des cas d'intoxication) des centres antipoison : circonstances d'exposition, symptômes, gravité, imputabilité de l'agent ou des agents d'exposition ;
- analyser les retours faits par les médecins du Revidal-Gerda (Réseau de vigilance en dermato-allergologie – groupe d'étude et de recherche en dermato-allergologie) concernant les observations de manifestations cliniques cutanées ;
- analyser les données pouvant provenir d'autres réseaux de vigilance ou de surveillance notamment le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) coordonné par l'Anses ;
- réaliser une synthèse des données recueillies par les différentes sources (CAP, réseaux) et rédiger la discussion et les conclusions de l'étude, à valider par le GT sous la forme de rapports d'étude ;
- identifier ou signaler des risques émergents, identifiés par la veille scientifique ou la pratique clinique, liés à des substances ou des produits chimiques afin d'engager de potentiels travaux sur le sujet.

Le programme de travail sera fonction des sollicitations adressées par l'Anses (autosaisine) ou par ses ministères de tutelle. Le GT pourra proposer des sujets de travaux qui pourront faire l'objet d'une autosaisine par l'Anses, en fonction de l'adéquation avec les missions de l'agence. Certaines études pourront revêtir un caractère d'urgence nécessitant une plus grande réactivité du groupe de travail. Enfin, selon les sujets d'étude, des auditions d'experts extérieurs pourront être mises en place.

■ **Composition et fonctionnement du GT :**

Les membres de ce GT sont nommés *intuitu personae* par le directeur général pour une période de 3 ans.

Ce GT sera composé d'une quinzaine de membres dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres et sera rattaché au comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation ». Les rapports du GT y seront présentés pour information. Ils pourront également être présentés devant d'autres instances de l'Anses telle que la cellule opérationnelle du dispositif de toxicovigilance.

Les compétences recherchées pour ce groupe sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées ».

Les experts contribueront à l'étude par la rédaction de certaines parties des rapports et une relecture critique des documents. Les travaux seront validés par le GT sous forme de rapports d'étude de toxicovigilance. Pour cela, une participation assidue en réunion est attendue.

Les réunions auront lieu tous les deux mois. En fonction des ordres du jour, les réunions pourront alterner réunion présentielle d'une journée et conférence téléphonique d'une demi-journée. En cas d'étude en urgence, des conférences téléphoniques de travail supplémentaires seront organisées.